

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)

Date de convocation

25 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt le 5 mars à 18h00, le Comité Syndical du S.E.S.V, légalement convoqué, s'est réuni à Hartennes-et-Taux sous la Présidence de Monsieur Denis MAURICE.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	votants
89	47	47

PRESENTS:

Mesdames JULVE, GAUTIER, DRIVIERE, FELCZAK, BOURINET représentée par M.DELACOUR, CARETTE, ROBACHE, POTTIER E., DELVAL représentée par M LEMISTRE

Messieurs MATHAUT, DUBOIS, BEZIN, DUMORTIER, LEMAIGRE, SOSSON représenté par TOURIGNY, ROBILLARD, NELATON, BOUCHER, BUCHET, CARON, ROLAND, WOKAN, SAUMONT, SAMIER, CARPENTIER, BRUNET, MAURICE, VILLEVOYE, SIMON, LEBLOND, DE REKENEIRE, ERBS, COUTEAU, DUVIVIER, GUERIN, LECLERCQ, LEROUX Tristan, TROMBETTA, CARRE, TASSIN, LAGACHE, DROUX, LANGLET, RUELLE, LANSOY, VECTEN, STANLEY.

INVITE :

Monsieur POTTIER, M HOURLIEZ

Mise à disposition des **ACTIFS/PASSIFS** des communes de **SILLY LA POTERIE - LARGNY SUR AUTOMNE - COYOLLES ET VAILLY SUR AISNE**

- N° 66 -

Secrétaire de séance : M LANGLET Jean François

M le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que les communes de Silly-la-Poterie, Largny-sur-Automne, Coyolles et Vailly-sur-Aisne ont adhéré au SESV le 1^{er} juillet 2019.

Après avoir délibéré de façon concordante sur le transfert des résultats de ces communes en fin d'année 2019, le comité syndical est invité aujourd'hui à délibérer sur le transfert de leurs biens et équipements et à autoriser le Président à signer les procès-verbaux de mise à disposition.

Monsieur le Président expose les conditions du transfert des biens, des emprunts et équipements ainsi que les obligations afférentes à ces adhésions.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, accepte la mise à disposition de l'actif et du passif du service eau potable des communes de Silly-la-Poterie, Largny-sur-Automne, Coyolles et Vailly-sur-Aisne, et d'autoriser Monsieur le Président à signer les procès-verbaux de mise à disposition.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE DE SOISSONS

24 MARS 2020

POUR COPIE CONFORME
Le Président

SESV.
SYNDICAT DES EAUX
DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS
 87 Allée des Platanes - 02200 COURMELLES
 Tél. 03 23 73 01 51 - Fax 03 23 73 03 62
 Email : sesv@orange.fr

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
Et publication ou notification le